



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille î.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal le 4^{ème} jour du mois de mars 2024, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e):

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Jean-Baptiste Alagnou
Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution-Aide financière pour les enfants inscrits à temps plein au camp de jour du camp Saint-François à l'été 2024.
7. Résolution-Désignant les immeubles qui doivent être transmis à la MRC pour fins de vente.
8. Résolution-Octroi d'un contrat de services informatiques.
9. Résolution-Octroi d'un contrat des travaux de maçonnerie.
10. Résolution-Salaire Prévention Incendie.
11. Résolution-Autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de prévention incendie.
12. Résolution-Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Rapport d'activité de l'année 2023 (ans 4).
13. Résolution-Octroi de contrat travaux terrain des loisirs.
14. Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle Année 2023.
15. Résolution-Demande de don Fondation Pause-Bonheur.
16. Divers.
17. Rapport des élus sur les divers comités.
18. Période de questions.
19. Levée ou ajournement de la séance.



24-020
N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024.

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2024.

Des modifications sont apportées au montant concernant le camp de jour la résolution # 23-14, le montant sera de 420 \$. Une copie de la résolution corrigée sera transmise à la Municipalité de Saint-Pierre.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Sur une proposition de Bruno Simard , **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser le paiement des factures du mois de février totalisant 105 932.62 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 19 297.12 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉOLUTION-AIDE FINANCIÈRE POUR LES ENFANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN AU CAMP DE JOUR DU CAMP SAINT-FRANÇOIS À L'ÉTÉ 2024.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans désire poursuivre sa contribution afin d'atténuer les coûts des contribuables pour la fréquentation de leurs enfants au camp d'été.

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** que la Municipalité défrayera un montant de 420 \$ par enfant.

Que cette subvention soit accordée à tout enfant qui fréquente une école primaire, au mois de juin de l'année en cours et provenant du territoire de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Que cette subvention soit accordée à tout enfant fréquentant le camp pour la saison estivale 2024 (7 semaines).

Que la directrice générale/Greffière-trésorière soit autorisée à payer les frais de 420.00 \$ au Camp Saint-François.

24-021

24-022

24-023



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

7. RÉOLUTION-DÉSIGNANT LES IMMEUBLES QUI DOIVENT ÊTRE TRANSMIS À LA MRC POUR FINS DE VENTE.

Aucun

N° de résolution
ou annulation

8. RÉOLUTION-OCTROI D'UN CONTRAT SERVICES INFORMATIQUES.

ATTENDU QUE l'article 8 du règlement # 2019-309, sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans permet d'octroyer de gré à gré.

ATTENDU QUE le conseil municipal, a pris connaissance de l'offre de services informatiques, de 6TEM TI.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** d'accorder le contrat à 6TEM TI, pour un montant de 1 350 \$.

24-024

9. RESOLUTION-OCTROI D'UN CONTRAT DES TRAVAUX DE MAÇONNERIE.

ATTENDU QUE l'article 8 du règlement # 2019-309, sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans permet d'octroyer de gré à gré.

ATTENDU QUE le conseil municipal, a pris connaissance de la soumission de Maçonnerie Christopher Asselin, afin d'effectuer bâtiment terrain des loisirs.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la soumission de Maçonnerie Christopher Asselin, afin de procéder à la réfection des murs du bâtiment des loisirs.

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** d'accorder le contrat à Maçonnerie Christopher Asselin, pour un montant de 34 205.06 \$ (incluant les taxes).

24-025

Le montant sera affecté à la TECQ 2019.

10. RESOLUTION-SALAIRES PREVENTION INCENDIE.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du tableau concernant les salaires du service de sécurité incendie des Municipalités de l'île d'Orléans.

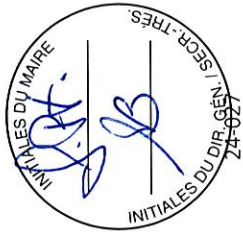
EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** : de modifier le tableau adopté en janvier dernier de la façon suivante :

CHEF ADM MOIS	509.81 \$ (2024)
Pr2 ADM MOIS	123.72 \$ (2024)

24-026

11. RESOLUTION-AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIERE DE PREVENTION-INCENDIE.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans et la MRC de l'île d'Orléans, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) ; et résolu que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Famille, autorise la conclusion d'une entente relative à la délégation de compétence en matière de prévention incendie. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

Le maire et la Directrice-Générale, Greffière-trésorière, sont autorisés à signer ladite entente.

12. RÉSOLUTION-SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE-RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2023 (ANS 4).

- **Considérant** que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige à toute autorité locale ou régionale et chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques d'adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.
- **Considérant** que ces accomplissements ont pour effet d'améliorer la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;
- **Considérant** que le Québec entier avait la même obligation de réaliser un schéma de couverture de risques en incendie ;

24-028

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Yves Lévesque, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans :

- Adopte le rapport du Service de sécurité incendie de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans démontrant les actions réalisées au cours de l'année 2023 en regard des objectifs fixés au Schéma de couverture de risques en incendie adopté en décembre 2019 ;
- Transmette copie dudit rapport à la Municipalité régionale de comité de l'Île d'Orléans.

13. RESOLUTION-OCTROI D'UN CONTRAT TRAVAUX TERRAIN DES LOISIRS.

ATTENDU QUE l'article 8 du règlement # 2019-309, sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans permet d'octroyer de gré à gré.

ATTENDU QUE le conseil municipal, a pris connaissance de la soumission de d'excavation Fred Martineau, afin de procéder à l'installation de la clôture au terrain des loisirs.

Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'accorder le contrat à Excavation Fred Martineau, pour un montant de 10 663.93 \$.

24-029

Le montant sera affecté à la TECQ 2019.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

14. DEPOT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU REGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ANNEE 2023.

N° de résolution
ou 24-031

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** d'accepter le dépôt du rapport sur l'application du règlement # 2019-309 sur la gestion contractuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

15. RESOLUTION-DEMANDE DE DON FONDATION PAUSE-BONHEUR.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance, de la demande de don de la Fondation Pause-Bonheur, concernant le projet « *Les Jardins d'Alphonse Bonenfant* ».

24-031

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, **Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** d'accorder un montant de 100 \$ à l'organisme.

16. DIVERS.

17. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

18. PERIODE DE QUESTIONS.

19. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

24-032

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 8 h 55.


Sylvie Beaujieu g.m.a.
Directrice générale Greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*

